



Demande de logement – Mode d’emploi

Attention, avant de saisir votre demande de logement, il est obligatoire de vous inscrire sur le fichier national SNE en tant que demandeur de logement social via internet :
<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

Des justificatifs sont nécessaires à l’inscription sur le fichier national SNE :

- Pièce d’identité ou titre de séjour en cours de validité
- Avis d’imposition sur les revenus N-2
- Derniers justificatifs de revenus et de ressources des différentes personnes du foyer

Vous pouvez faire une demande auprès de l’AEPL (Association des Entreprises Pour le Logement) en allant directement sur :

www.aepl.fr

Cliquez sur « [Accéder à mon compte](#) »

Bourse aux logements

L'AEPL propose aux salariés de ses entreprises adhérentes une bourse aux logements interentreprises.

Depuis notre création, quelques **4 000 salariés et leurs familles logés** grâce à cette bourse aux logements.

[Consultez nos offres](#) [Accéder à mon compte](#)

1- Lors de votre première connexion, cliquez sur "[Inscription](#)"

Espace Salariés

IDENTIFICATION

Identifiant *

Mot de passe *

[Mot de passe oublié](#) [Connexion](#)

* champ obligatoire

JE M'ENREGISTRE POUR LA PREMIÈRE FOIS

Pour créer un compte et saisir ma demande de logement.

[Inscription](#)

OFFRES DE LOGEMENTS

Actuellement 106 logements sont proposés.

2- Complétez les champs de l'écran « Inscription »,

INSCRIPTION

L'identifiant personnel ci-dessous vous est attribué.
Merci de le conserver, il vous sera demandé pour accéder à votre compte.

Société *

Identifiant *

Civilité *

Nom *

Prénom *

Code de vérification
Recopier le code ci-contre *

Email *

Date de naissance *

Mot de passe *

Vérification du mot de passe *

Votre mot de passe doit être composé de lettres en majuscule et minuscule et de chiffres (8 caractères minimum).

* champ obligatoire

Si votre société n'est pas adhérente, il vous sera demandé de payer une cotisation annuelle de 10€

Appel à cotisation

Comme le mentionnent nos statuts, la participation aux services proposés par notre Association ne peut avoir lieu qu'en contrepartie du paiement d'une cotisation annuelle.

Votre entreprise n'étant pas adhérente, vous pouvez cotiser en tant que personne physique.
Notre dernière Assemblée Générale a fixé le montant de cette cotisation annuelle à 10 euros.

Nous vous proposons deux méthodes de règlement à savoir par chèque ou par carte bancaire.

En vous remerciant par avance.
Le Service Logement AEPL

Je choisis de régler ma cotisation :

Appel à cotisation

Nous vous remercions de nous faire parvenir votre chèque à l'ordre de l'AEPL à l'adresse suivante :
AEPL - Service Logement c/o AIR FRANCE DRAL 95747 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX

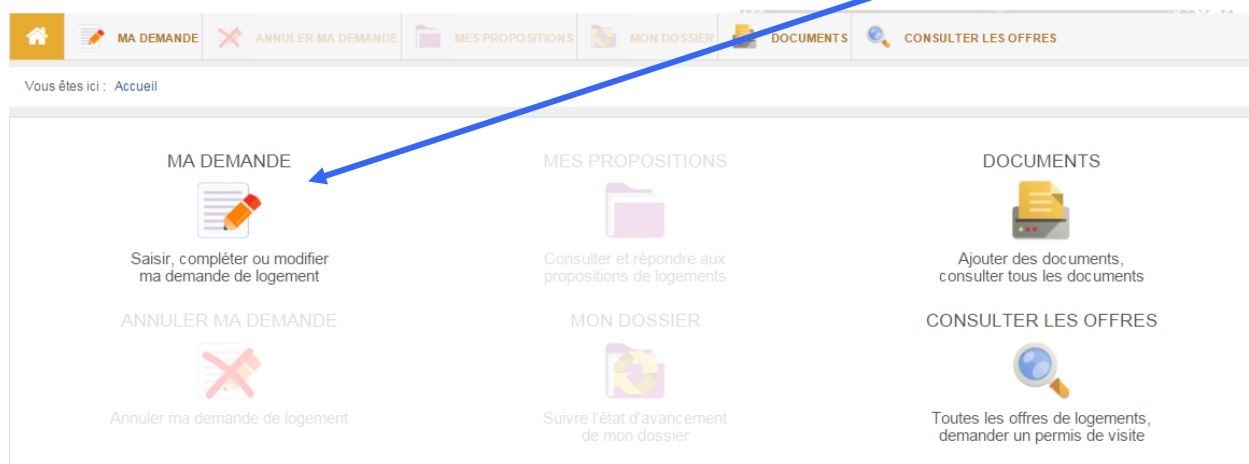
Vous utilisez le formulaire sécurisé standard SSL, choisissez une carte ci-dessous



Si vous choisissez le paiement par chèque, vous ne pourrez saisir votre demande qu'à la réception et l'encaissement du chèque.

Vous pouvez alors procéder à la saisie de votre demande

3- Pour saisir votre demande en ligne : cliquer sur le bouton « [Ma demande](#) »



A chaque page, vous pouvez cliquer sur le bouton « Aide » pour plus d'informations

Page « DEMANDEUR »

Vous devez remplir tous les champs proposés (certains sont obligatoires *).

Page « CODEMANDEUR » - « PERSONNE À CHARGE »

Complétez suivant votre situation familiale puis cliquer sur **Ajouter**

Page « RESSOURCES »

1-Revenu fiscal de Référence:

Reportez-vous au dernier avis d'imposition, à la rubrique "Informations complémentaires": **Revenu fiscal de référence (25)**.

- si vous avez plusieurs avis d'imposition dans le foyer, indiquez, dans cette case, le total des revenus fiscaux de références des autres personnes
- si vous avez divorcé au cours de l'année, indiquez uniquement votre revenu **imposable**.

Voir ligne 25 sur l'avis d'imposition.

2-Aide au calcul des ressources

Afin de calculer le salaire net moyen mensuel, reportez-vous au dernier bulletin de paie de l'année précédente (exemple pour 2019, paie de décembre 2018).

> Procédez à ce calcul en tenant compte de tous les revenus des futurs occupants du logement.

Pour les salariés dans l'entreprise depuis plus d'un an :

Prenez le cumul net imposable en bas de ce bulletin de paie, divisez le par douze et reportez cette somme dans la rubrique : "ressources"

Si vous avez eu un arrêt maladie dans l'année, ajoutez les indemnités journalières au cumul net imposable et divisez par douze.

Pour les salariés dans l'entreprise depuis moins de 12 mois:

Prenez le cumul net imposable du dernier bulletin de paie et divisez le par le nombre de mois travaillés (exemple: si vous êtes entré en début de mois, considérez le mois plein ; si vous êtes entré au milieu du mois, considérez 0,5 mois ; si vous êtes entré en fin de mois, ne le prenez pas en compte).

Page « LOGEMENT DEMANDÉ »

Formulaire de recherche de communes : vous devez obligatoirement choisir 3 communes minimum

Page « PRECISIONS »

PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES	
Avez-vous déjà déposé une demande de logement locatif social ? *	<input type="checkbox"/>
Si oui, numéro d'enregistrement attribué (1)	<input type="text"/>
Si vous-même ou l'une des personnes à loger est handicapé(e) et si le logement que vous recherchez doit être adapté à ce handicap, cochez la case et remplissez le complément à la demande prévu à cet effet. *	<input type="checkbox"/>
Souhaitez-vous effectuer le renouvellement de votre demande par voie électronique ? *	<input type="checkbox"/>
Si oui, vous recevrez le formulaire de renouvellement à l'adresse électronique que vous avez indiquée à la page Demandeur.	<input type="checkbox"/>

Afin de valider votre demande de logement, les documents mentionnés ci-dessous sont obligatoires et vous devez les joindre en format PDF :

- la première page du numéro d'inscription régional de demandeur de logement social
- toutes les pages de l'avis d'imposition N-2 pour le demandeur, le conjoint ou le co-titulaire
- contrat de travail pour le demandeur, le conjoint ou le co-titulaire
- si vous êtes divorcé ou séparé, l'ordonnance de non conciliation ou le jugement de divorce ou l'acte de dissolution du pacs
- en cas de divorce par consentement mutuel, joindre la requête conjointe ainsi que la convention de divorce validée par les 2 parties et leurs avocats
- le compromis de vente pour les propriétaires
- la carte de séjour pour les ressortissants hors Union Européenne : demandeur, conjoint ou co-titulaire

Cliquez sur « Ajouter un fichier » puis sélectionnez le document concerné

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Liste des documents obligatoires :
- Avis d'imposition
- numéro d'enregistrement

Titre du document Fichier

Avis d'imposition Cliquez ici pour ajouter un fichier

Titre du document Fichier Action

À tout moment de la saisie vous pouvez revenir sur les pages précédentes pour apporter des modifications avant validation de la dernière page.

Attention : pour que votre demande soit prise en compte, **chaque page devra être validée.**

Après validation de votre demande par l'AEPL, vous pourrez :

- > visualiser votre demande.
- > consulter les offres de logements.
- > demander et recevoir des permis de visites.
- > répondre aux offres de logements que vous aurez reçus.
- > dialoguer et échanger par mail avec le service logement.

En cas de problème pour vous connecter à l'application, vous pouvez contacter l'AEPL à : contact@aepl.fr

Pour demander un permis de visite, cliquer sur le bouton « **consulter les offres** »

MA DEMANDE
Saisir, compléter ou modifier ma demande de logement

ANNULER MA DEMANDE
Annuler ma demande de logement

MES PROPOSITIONS
Consulter et répondre aux propositions de logements

MON DOSSIER
Suivre l'état d'avancement de mon dossier

DOCUMENTS
Ajouter des documents, consulter tous les documents

CONSULTEZ LES OFFRES
Toutes les offres de logements, demander un permis de visite

Puis sur le bouton « action », sélectionner le logement qui vous intéresse

CONSULTEZ LES OFFRES

Code postal Ville Type

Lancer la recherche

Effacer le formulaire

Actualiser la liste

Affichage des lignes 1 à 25 sur 77 lignes au total 25 lignes par page

Catégorie	Code postal	Ville	Référence logement	Type	Type d'habitation	Surface habitable	Loyer TCC	Réservation	Type d'offre	Action
PLUS	95400	Amouville-lès-Gonesse	AEPL2645	T2	Appartement	48 m ²	531 €	DU	Multi	
PLS	95220	Herblay	AEPL2613	T1	Résidence temporaire meublée	23 m ²	509 €	BEL		
PLS	95220	Herblay	AEPL2611	T1	Résidence temporaire meublée	20 m ²	446 €	BEL		

Et cliquer sur le bouton « **demandeur un permis de visite** »

MA DEMANDE ANNULER MA DEMANDE MES PROPOSITIONS MON DOSSIER DOCUMENTS CONSULTEZ LES OFFRES

Vous êtes ici : Accueil / Consulter les offres / Détails d'un logement

Demandeur un permis de visite Retour

RÉFÉRENCE DU LOGEMENT

Vous pouvez demander jusqu'à 3 permis de visite simultanément.

Pour répondre à une proposition de logement, cliquer sur « **Mes propositions** »

MA DEMANDE
Saisir, compléter ou modifier ma demande de logement

ANNULER MA DEMANDE
Annuler ma demande de logement

MES PROPOSITIONS
Consulter et répondre aux propositions de logements

MON DOSSIER
Suivre l'état d'avancement de mon dossier

DOCUMENTS
Ajouter des documents, consulter tous les documents

CONSULTER LES OFFRES
Toutes les offres de logements, demander un permis de visite

⚠ Proposition de logement en cours, impossible de modifier votre demande

Puis sur la proposition de logement, cliquer sur le bouton « **Répondre** »

Référence	Date de la proposition	Proposition	Date de réponse	Statut	Motif	Adresse	Typologie	Loyer TCC	Surface	Répondre
AEPL2625	10-12-2015	AEPL	5 jour(s) restant	En attente de réponse		16 VILLA DE L'ENTENTE 94380 Bonneuil-sur-Marne	T2	806 €	57 m ²	